

Image not found or type unknown



Prise en charge de l'indemnité de chômage ?

Par **houne**, le **20/11/2008** à **15:05**

Bonjour,

Je suis en CDI depuis 9 mois dans une structure privée et je vais faire l'objet d'un licenciement pour motif économique. Or, avant cet emploi, j'étais agent non titulaire d'un établissement public administratif de l'état (pendant 3 ans).

Je voudrais savoir qui aura la charge de me verser les indemnités de chômage et sur quelle base seront elles calculée?

Merci pour vos réponses

Houne